



N°20-59

Objet :

**Demande de subvention auprès
du Département de La Loire pour
la désinfection du réservoir Bérêche
sur la commune des Noës**

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°154 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon et Arcon, et création du syndicat « Roannaise de l'Eau »;

Vu la délibération n°2020-04 du comité syndical du 15 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant que la commune des Noës a adhéré le 31/12/2019 à Roannaise de l'Eau pour la compétence eau potable.

Considérant qu'actuellement il n'existe pas de système de désinfection, et que les analyses réglementaires diligentées par l'ARS indiquent un taux de conformité bactérienne de seulement 50 %.

Considérant que cette opération consiste à la mise en place d'une désinfection sur le réservoir de Bérêche sur la commune des Noës.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération estimé à 41 500 € HT est inscrit au budget 2020.

Considérant que le Département de la Loire a défini une subvention départementale au titre de l'appel à partenariat 2020 – « Eau et Milieux aquatiques » à hauteur de 20 750 € soit 50 %.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de solliciter auprès du Département de La Loire une subvention pour la désinfection du réservoir Bérêche sur la commune des Noës;

2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à 41 500 € HT ;

3°) d'effectuer toutes les actions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Roanne, le 26 juin 2020

Le Président,


Daniel FRECHET